Envoyé le 06/09/2022

Ville d'HAUBOURDIN

Nous, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu la demande présentée par **l'entreprise GRDF (pour le compte de RAMERY)** pour des travaux sur le réseau gaz, **28 place Charles Frémaux** ;
Considérant qu'en raison de ces travaux, il convient de prendre toutes mesures pour en favoriser l'exécution et prévenir les accidents ;

Circulation, Stationnement
n° 8.3.425/2022

A R R E T O N S

ARTICLE 1 :
A compter du lundi 12 septembre 2022 et pour une durée d'un mois, le stationnement et la circulation de tout véhicule seront restreints au droit du chantier, **28 place Charles Frémaux.**
La vitesse de tout véhicule sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 2 :
L'entreprise GRDF (florian.agez@grdf.fr, evermeersch@ramery.fr) effectuant les travaux sera chargée de la pose de la signalisation adéquate.

ARTICLE 3 :
Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'entreprise susvisée.

ARTICLE 4 :
Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
Monsieur le Chef de Service de la Police municipale,
Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,
Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,
Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le jeudi 1er septembre 2022

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

VILLE D'HAUBOURDIN Service Urbanisme

Sébastien DEGARDIN

Mairie d'Haubourdin • 11 rue Sadi Carnot • CS 70159 • 59482 Haubourdin Cedex
Téléphone 03 20 44 02 90 • Fax 03 20 44 02 50
mairie@haubourdin.fr • www.haubourdin.fr

Papier issu de forêts gérées durablement